



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 28
Voix favorables : 28
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 02/02/2023

DELIBERATION
n° CEVE – 2023 – 09

portant avis relatif à l'attribution d'une subvention à des associations étudiantes dans le cadre de la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Projets (FSDIE Projets) supérieure à 10 000 euros

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14,

Vu l'avis exprimé par la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Projets en date du 30 novembre 2022,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Article 1

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve le versement de la subvention à l'association d'un montant total de de **11 862,03 €** selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant
L'Association Blackwolf Productions	Projet « Focus »	11 862,03

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Centre de coût **9010030003**.

Le président du conseil des études et de la vie étudiante,



Hugues KENFACK